

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°168.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 22 mars. 14 conseillers étaient présents. Mme Péjoan avait donné pouvoir à M. Nardelli. Cette séance s'étant déroulée à huis clos, cette lettre est un résumé du compte-rendu affiché sur le panneau de la Mairie.

Le compte-rendu de la séance du 08/02/2021 est approuvé à l'unanimité, mais une « précision » est apportée sur la vente d'un terrain. (Délibération n°7/2021). Albinus, je t'invite à relire le point 7 de ma lettre 167. Dans cette délibération il était clairement indiqué que la Commune était propriétaire de la parcelle. Alors pourquoi cette précision, apportée par le Maire, qui en fait confirme cette propriété ? Est-ce que cela change quelque chose à la délibération ? Pas clair du tout !

Mais, par contre, ma remarque sur la vente pour l'euro symbolique reste pertinente surtout si l'on compare cette vente à celle des propriétaires des garages de l'immeuble St Nicolas, (voir point 6 de ma lettre 164), et aussi à la vente d'une parcelle de 33m² chemin du ruisseau (voir point 5 de ma lettre 159) Pour eux pas de cadeau ils payent ! Où est la cohérence ? Quelles sont les raisons d'un traitement différent ?

Le point 9 de l'ordre du jour portant sur une demande de subvention auprès la Région dans le cadre du Plan de Relance-Socle numérique est retiré de l'ordre du jour à l'unanimité. De quoi s'agit-il ? Mystère...

1-Tarifs communaux 2021 : comme chaque année tu trouveras en annexe à cette lettre le tableau des différents tarifs applicables en 2021. Deux nouveautés : la location de 2 parcelles à Francin et aux Marches, et l'absence de tarif pour la garderie à l'école. Des explications ont, peut-être, été données en séance. Voté à l'unanimité.

2-Subventions aux associations 2021 :

- **150€** à : AFM, Comité handisport Savoie, Ligue nationale contre le Cancer, Restaurants du Cœur, Prévention routière, Comité Entente Déportation,
- **200€** à : FNACA, Souvenir Français, AD PEP, Montagne Détente Savoie, Arbin Bécanes Club (ABC).
- **250€** à : Alzheimer Savoie, Amicale Donneurs de Sang
- **2 500€** : à l'Ecole

Soit un total de **4 900€** adopté à l'unanimité, contre **4 500€** en 2020. La différence concerne 2 nouvelles subventions de **200€** chacune à Montagne Détente Savoie et Arbin Bécanes Club.

Accord à l'unanimité, Mme Moulin et MM. Dupont et Lecomte n'ayant pas pris part au vote car membres d'une association.

3-Taux d'imposition 2021 : Le Maire précise, en préambule, que les services fiscaux n'ayant pas encore transmis les bases fiscales 2021 servant au calcul du produit des taxes, ce sont les bases de 2020 qui sont utilisées. A noter, Albinus, que dans le cadre de la réforme de la fiscalité, et en particulier de la suppression progressive de la taxe d'habitation, la part de la Taxe Foncière sur le Foncier Bâti (TFB) perçue par le Département est reversée aux Communes à titre de compensation. Au taux communal de 13,38% de TFB, inchangé par rapport à 2020, vient s'ajouter 11,03% de part départementale soit un total de 24,41%. La Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) est inchangée à 78,22%.

Produit des 2 taxes :	2020	2021
Foncier Bâti base 1 060 000	141 828€	258 746€
Foncier Non Bâti base 10 100	7 900€	7 900€

Pour les contribuables bénéficiant déjà de l'exonération totale de la Taxe d'Habitation le taux global d'imposition est inchangé. Pour les 20% non encore exonérés l'abattement se fera en 2 temps (30% en 2021 et 65% en 2022) pour une suppression totale en 2023.

4-Approbation des comptes administratifs 2020 : Budget Général et Budget Eau

- Budget Communal : la section de fonctionnement fait état de dépenses à hauteur de **581 091,09€** pour des recettes de **670 981,64€** soit un résultat positif de **89 890,55€**. La section investissement fait ressortir: des dépenses à hauteur de **184 978,41€** pour **175 834,14€** de recettes soit un déficit de clôture de **9 144,27€**.

Compte-tenu des résultats reportés respectifs de **550 882,75€** et **-71 693,93€** le résultat de clôture du Budget Communal 2020 s'établit à **559 935,10€** constitué d'un excédent de **640 773,30€** en fonctionnement et d'un besoin de financement de **80 838,20€** en investissement. Approuvé à l'unanimité. Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 soit : **80 838,20€** au compte 1068 en couverture d'autofinancement de la section investissement et **559 935,10€** en excédent reporté ligne 002.

- Budget Eau : en fonctionnement il ressort des dépenses pour **67 631,09€** et des recettes pour **78 533,10€** soit un résultat positif de **10 902,01€**. En investissement **6 613,74€** de dépenses et **929,11€** de recettes soit un déficit de clôture de **5 684,63€**. Le résultat de clôture du Budget Eau 2020, compte-tenu des résultats reportés respectifs de **200 793,76€** et **64 368,83€** s'établit à **270 379,97€**. Ce résultat est affecté comme suit: **211 695,77€** en report fonctionnement compte 002 et **58 684,20€** en report investissement compte 001. Accord à l'unanimité sur le compte administratif et l'affectation des résultats.

5-Approbation des comptes de gestion 2020-Budget Général et Budget Eau : les comptes de gestion 2020 des services fiscaux sont en tout point conformes à ceux de la Commune. Approuvé à l'unanimité.

6-Budgets 2021-Budget général et Budget eau :

- Budget Primitif Général : la section de fonctionnement s'équilibre en recettes/dépenses à **1 258 587€** dont **493 000€** de virement à la section investissement. La section investissement s'équilibre à **645 389€** dont **473 350€** d'immobilisations en cours et corporelles. De quoi s'agit-il ? Pour mémoire (cf. ci-dessus) les investissements 2020 se sont montés à **185 000€**.

- Budget Primitif Eau : les 2 sections s'équilibrent à **290 695€** pour le fonctionnement et **232 079€** pour l'investissement. **173 395€** sont virés à la section d'investissement qui prévoit **230 000€** d'investissements ! **6 613,74€** en 2020.

Accord à l'unanimité sur les 2 budgets. Albinus, au risque de me répéter, impossible d'avoir une vision concrète des finances de la Commune avec une présentation aussi restreinte.

7-Demande de subvention auprès de la Région-Réfection du garde-corps Chemin des Moulins :

Voir ma lettre 167. Après avoir délibéré pour demander une subvention au Département on revient sur le sujet pour solliciter la Région. Accord à l'unanimité.

8-Transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à Cœur de Savoie (CDS) :

Voilà bien un sujet à la fois vaste et vague ! Le compte-rendu de la délibération donne peu de lisibilité alors que ce dossier a fait, semble-t-il, l'objet de nombreux échanges lors des comités des Maires de CDS en octobre et janvier. De quoi s'agit-il ?

L'organisation de la mobilité fait suite à la loi d'orientation des mobilités du 24/12/2019 qui répond à plusieurs objectifs :

- sortir de la dépendance automobile
- accélérer le développement des nouvelles mobilités
- concourir à la transition écologique
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport

Elle vise d'ici le 01/07/2021 à couvrir intégralement le territoire en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), favorisant ainsi l'exercice de la compétence mobilité à l'échelle territoriale la plus pertinente. Si d'ici le 31/03/2021 les communautés de communes ne se sont pas saisies de cette compétence celle-ci sera définitivement dévolue à la Région.

En devenant AOM, Cœur de Savoie sera compétente pour organiser, si elle le souhaite, les différents types de services de mobilité : service régulier ou à la demande de transport public de personnes, service de transport scolaire, mobilité active (2 roues), usages partagés (covoiturage). Enfin CDS pourra proposer des services de conseil et accompagnement auprès des entreprises et usagers et pourra financer cette compétence par l'instauration d'un versement mobilité.

Si CDS devra organiser cette mise en œuvre au niveau du quotidien, la Région conserve son rôle de chef de file au niveau régional. Le Conseil Communautaire de CDS a approuvé ce transfert par délibération du 04/02/2021, qui doit être suivie d'une délibération concordante des conseils municipaux. Accord à l'unanimité.

9-Convention d'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Savoie (CGS) :

Le CGS peut proposer aux collectivités un service d'intérim qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier l'absence ou le renfort momentané de personnel dans les cas suivants :

- accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
- remplacement d'agents sur emplois permanents
- vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente d'un recrutement

Cette mission, facultative, doit faire l'objet d'une convention entre le CGS et la collectivité qui n'engage pas cette dernière à avoir recours au service. La rémunération est fixée par la collectivité et les frais de gestion pour le CGS sont de 6% si la collectivité dispose d'un agent et 7,5% si elle charge le CGS de rechercher un candidat. L'adhésion au service est gratuite. Accord à l'unanimité.

A noter que dans le même temps CDS va créer (à la demande des élus) un poste mutualisé à temps plein de secrétaire de Mairie en catégorie A pour des missions d'appui et de remplacements inopinés. Coût : **26 000€/an** compensé (si utilisé) par une refacturation à hauteur de **250€/jour** aux communes. Ne pouvait-on pas attendre de voir si la proposition du CGS donnait de bons résultats ? Il y a autant d'absences dans cette fonction ? Si c'est structurel le problème ne sera pas résolu... à moins de transférer la compétence à CDS !

La séance est levée à 20h30.

Albinus, tu as bien compris que l'essentiel de cette réunion était la situation financière de la Commune. Le passé, bien sûr, mais surtout l'avenir en cette période très compliquée que nous traversons. Tu as pu remarquer, comme moi, que les communes voisines sollicitent largement les correspondants locaux du DL pour informer leurs populations de ce qui a été fait et des projets à venir. Communication d'autant plus nécessaire que la situation sanitaire ne permet plus de rencontres. J'espère pouvoir, comme chaque année, te communiquer dans les prochains mois quelques informations complémentaires.

A bientôt,

Ton ami Nicolas,

Avril 2021

Annexe lettre N°168 : TARIFS COMMUNAUX 2021

<u>Location de salles :</u>	Habitants Commune	Extérieurs
Caution	1 000€	1 000€
Caution percolateur (associations Arbin)	100€	sans objet
Caution sono (associations Arbin)	100€	sans objet
Salle des fêtes (1 jour)	200€	450€
Salle des fêtes (2 j)	300€	650€
Salle Mérande (1 jour)	70€	220€
Salle Mérande (2 j)	100€	320€
Location vaisselle	30€	30€
Nettoyage salle	30€/h	30€/h
Associations Arbin	Gratuit	

Cimetière :

Columbarium (case)	1 830€
Petit caveau	3 050€
Grand caveau	3 400€
Concession (petite)	330€
Concession (grande)	640€

Location de jardins :

	15€ la parcelle	
Location parcelle ZL.3 Francin	343.81€	343.81€
Location parcelle Les Marches	261.71€	261.71€

Garderie :

ne figure plus dans le tableau

Eau :

Prix de l'eau au m3 :	1€
Abonnement de base :	54€/an
Location compteur :	9€/an